COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HONFLEUR-BEUZEVILLE

BILAN D'ACTIVITE

2020

EDITO

Chère Madame, cher Monsieur,

Chers habitantes et habitants de notre communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville,

Depuis la fusion entre les deux intercommunalités le 1er janvier 2017, vous accompagner au quotidien est notre priorité.

La crise sanitaire de 2019 qui perdure, a exigé une forte capacité d'adaptation à nos élus et agents pour réaliser nos projets et le fonctionnement en continu de notre institution. En lien avec l'État, la Région et les Départements, nous avons dû être attentifs pour adapter l'activité de nos services publics et dispositifs d'intervention économique.

Cette année particulière a aussi été marquée par l'installation de notre nouveau Conseil communautaire, le 15 et 20 juillet. Neuf Vice-Présidents ont été élus, avec chacun une délégation de compétences. De même, nous avons désigné les élus qui nous ont représenté au sein de 41 organisations locales ou départementales auxquelles nous adhérons.

Nos instances ont aussi évolué avec l'installation de la Conférence des Maires. Elle nous permet de définir les grandes orientations de la CCPHB et les relations entre la communauté des communes et les communes.

Collectif, proximité et transparence, tels sont les maitres-mots qui guident l'action de la CCPHB. Je suis heureux de vous présenter le bilan de notre activité en 2020.

Très sincèrement,

Michel LAMARRE
Président de la CCPHB

SOMMAIRE

NOTRE TERRITOIRE 6

NOS COMPÉTENCES 8

NOS ACTIONS PENDANT LA CRISE SANITAIRE 10

NOS SERVICES 12

- Enfance & Jeunesse *12*
- Urbanisme *14*
- Voirie *18*
- Transport *20*
- Gestion et prévention des déchets *22*
- Assainissement non-collectif *24*
- Tourisme *26*
- Energie *28*
- Politique de la ville *30*
- Habitat *32*

LE BUDGET 34

NOS AGENTS 35

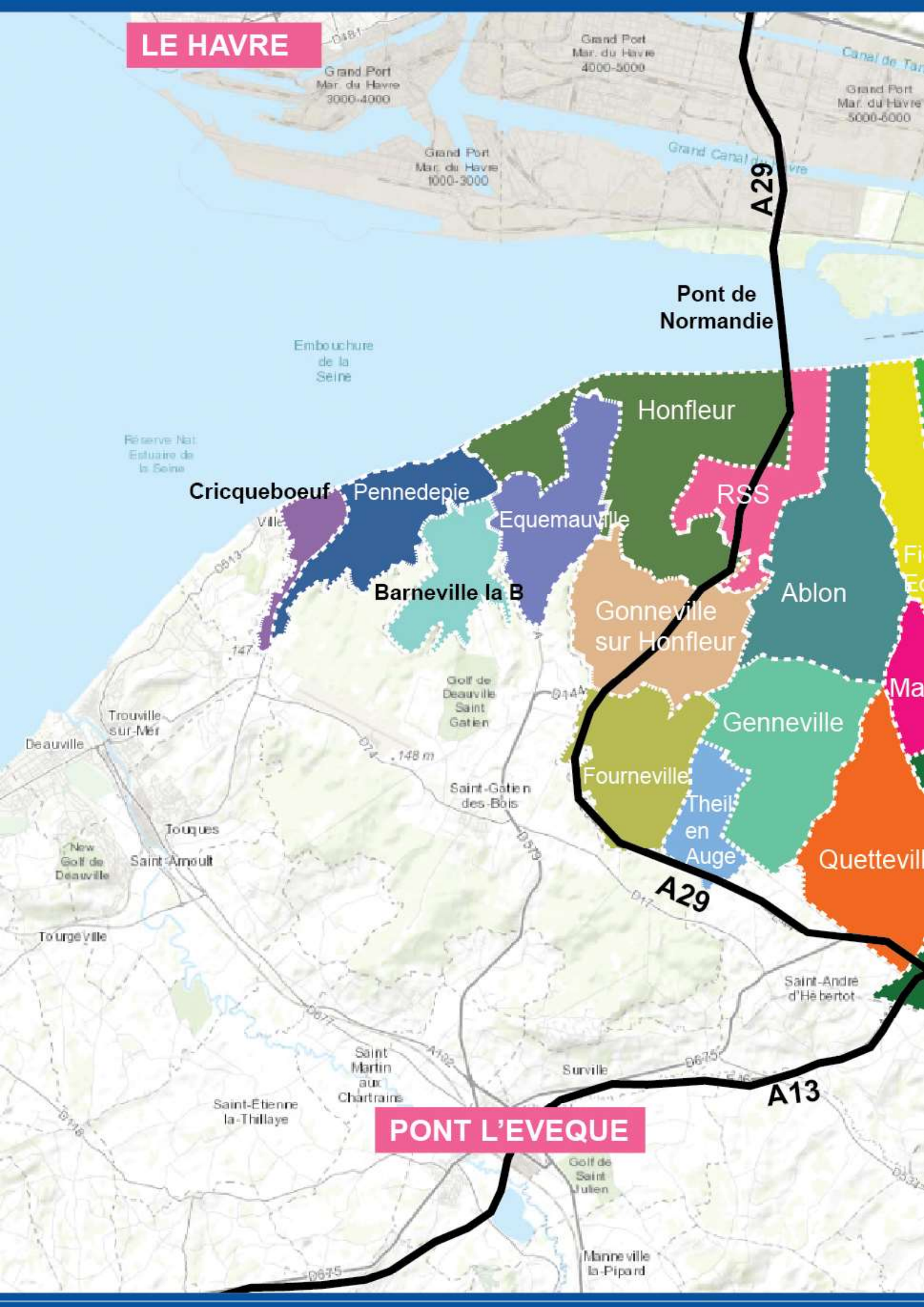
LE HAVRE
Grand Port Mar. du Havre 3000-4000
Grand Port Mar. du Havre 4000-5000
Grand Port Mar. du Havre 5000-6000
Grand Port Mar. du Havre 1000-3000
A29
Pont de Normandie
Embouchure de la Seine
Réserve Nat. Estuaire de la Seine
Honfleur
Cricqueboeuf
Pennedepie
Equemauville
RSS
Barneville la B
Gonneville sur Honfleur
Ablon
Genneville
Fourneville
Theil en Auge
Quettevil
Golf de Deauville Saint Gatien
Trouville sur-Mer
Deauville
Saint-Gatien des-Bois
Touques
New Golf de Deauville
Saint-Arnoult
Tourgeville
Saint-André d'Hébertot
Saint Martin aux Chartrains
Saint-Étienne la-Thillaye
Surville
A13
PONT L'EVEQUE
Golf de Saint Julien
Manneville la-Pipard

NOTRE TERRITOIRE

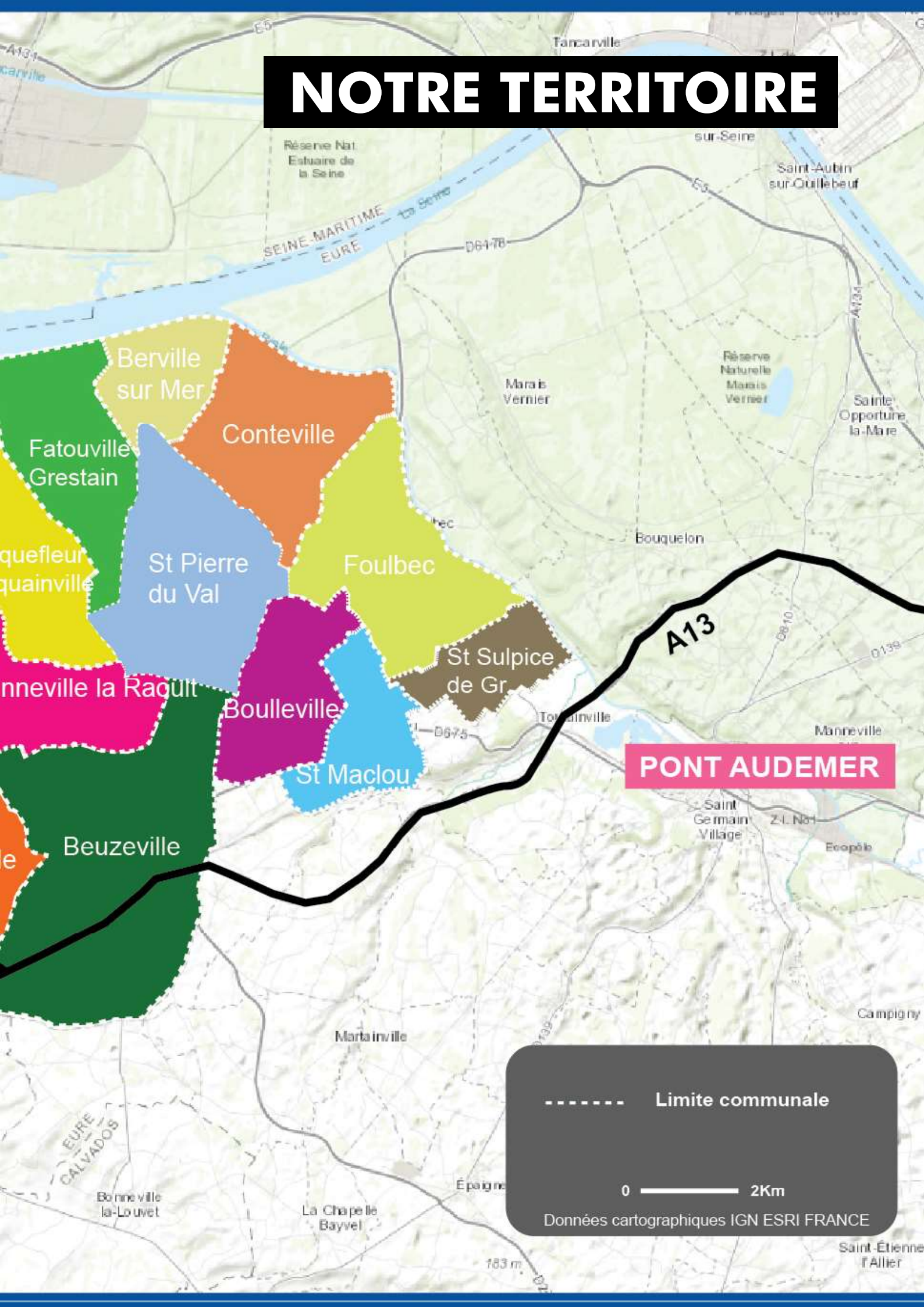

NOS COMPÉTENCES

1

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

La communauté de communes exerce de plein droit, sur l'ensemble de son périmètre, toutes les compétences fixées au I de l'article L.5214-16 du C.G.C.T. :

1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ;
Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;
Dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs ;
Définis aux 1° à 3° du 1 de l'article 1° de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

3

COMPÉTENCES FACULTATIVES

La communauté de communes exerce, en lieu et place des communes, les compétences suivantes :

1. Fourrière animale – Adhésion à une fourrière agréée pour l'accueil des chiens / chats errants ;
2. Transport – Gestion et transport des élèves aux différents établissements scolaires en cas de délégation de la compétence à la communauté de communes par le conseil régional ;
Transport sur le temps scolaire vers les piscines des élèves des écoles maternelles et élémentaires.

3. Service Public d'Assainissement Non Collectif ;
Exécution du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif ;
Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles auprès d'un co-financeur public.

2

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

La communauté de communes exerce, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

1. Protection et mise en valeur de l'environnement ;
Le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

2. Politique du logement et du cadre de vie ;
2 bis. En matière de politique de la ville ;
Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'action définis dans le contrat de ville ;

3. Création ou aménagement et entretien de la voirie ;
4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
5. Action sociale d'intérêt communautaire ;
6. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes ;
en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

NOS ACTIONS PENDANT LA CRISE SANITAIRE

40.000 masques distribués

Une continuité des services assurée

Une cellule d'accompagnemen pour faciliter l'ac entreprises a différentes ai

COMMUNAUTÉ
HONFLEUR-

Impulsion Relance et Résistance : 120.000 euros débloqués pour aider les entreprises en difficulté

DE COMMUNES
-BEUZEVILLE

Une plateforme de E-commerce pour s'adapter aux nouvelles pratiques d'achat

e
nt créée
cès des
ux
des

NOS SERVICES

ENFANCE ET JEUNESSE

Le Pôle « Enfance et Jeunesse » est constitué de 2 Relais Assistantes Maternelles, d'accueils périscolaires (matin et soir sur 11 communes, mercredis sur 4 communes, vacances sur 7 communes), de 2 Accueils Ados, d'actions de Soutien à la parentalité et d'un partenariat avec l'Association Familles Rurales pour le secteur Ablon/Genneville (voir carte).

LES CHIFFRES DU SERVICE

72 agents, hors personnels de cantine et d'entretien

204 enfants accueillis au sein des Relais Assistantes Maternelles et 1 797 dans les accueils collectifs

LE SERVICE MINIMUM DU 16 MARS AU 11 MAI 2020

En 2020, le pôle « Enfance et Jeunesse » a mis en place un service minimum d'accueil 7 jours sur 7 avec des horaires atypiques pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise (péri et extrascolaire).

Ce travail a été réalisé avec les partenaires la DDCS, la Préfecture, la PMI, l'Education Nationale et les communes du territoire.

Cela inclut la préparation de la reprise de l'école en adaptant le protocole à chaque établissement.

Les Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) se sont informés au jour le jour pour accompagner les assistantes maternelles et les familles face aux questionnements et inquiétudes.

CHIFFRES CLES

- 25 enfants accueillis en service minimum,
- 464 appels de parents et assistantes maternelles auprès des RAM pour obtenir des informations et du soutien.

LES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Les Relais d'assistantes maternelles ont maintenu toute l'année l'accompagnement administratif des familles et des assistantes. En revanche, les ateliers d'éveil ont été interrompus du 16 mars au 4 septembre et du 2 novembre au 31 décembre 2020.

Les animatrices sont cependant restées en contact avec les assistantes maternelles et les parents en proposant des ateliers au travers de vidéos réalisées en amont ou de visioconférences (contes, activités manuelles, cuisine, atelier musique…), des fiches d'activité et des prêts de jeux/jouets/matériel pour être utilisés au domicile de l'assistante maternelle.

De plus, des formations et réunions thématiques ont pu être maintenues (analyses de pratique, conférence sur le sommeil, PSC1, Gestions des situations difficiles,…).

CHIFFRES CLES

Nombre d'ateliers en 2020 : 134 ateliers d'éveil avec 204 enfants accueillis, 36 parents et 65 Assistantes Maternelles.

LES ACCUEILS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES

Suite à la crise sanitaire, les fréquentations des accueils péri et extra scolaires sont à la baisse sur l'ensemble de l'année 2020.

Les équipes se sont adaptées aux contraintes des différents protocoles tout en ayant pour préoccupations principales le bien-être des enfants et la sécurité sanitaire.

Avec l'aide des communes et des enseignants, le périscolaire a pu se réorganiser au mieux.

A compter de mai, les animateurs ont proposé leurs animations uniquement sur les communes de la CCPHB valorisant ainsi les richesses du territoire (patrimoine, forêts, bord de mer,…) et participant ainsi à la reprise économique des prestataires locaux.

CHIFFRES CLES (hors Association Familles Rurales)

Nombre d'enfants accueillis : différents sur l'année : 1710

En périscolaire matin et soir : 1533
- Le Mercredi : 642
- Pendant les vacances : 533

LES ACCUEILS ADOS

Les accueils pour les adolescents ont connu une année très difficile. Fermés de mi-mars à début juillet, les équipes ont eu du mal à fédérer les jeunes pendant les vacances et le mercredi : -48 % de fréquentation par rapport à 2019, les familles ayant moins de problème de garde pour cette tranche d'âge.

Les équipes se sont mobilisées pour ce public difficile à fidéliser.

Les animations ont été concentrées sur le territoire, notamment avec le Centre Nautique de Honfleur (stage catamaran, paddle, …) Sur 5 jours, les adolescents ont également pu participer à un atelier d'écriture de chanson et le tournage de clip avec un groupe professionnel.

Le projet ski de février 2021 avec actions d'autofinancement a été reporté pour permettre au plus grand nombre de s'inscrire dans la démarche.

CHIFFRES CLES

Nombre d'adolescents accueillis en 2020 : 87 jeunes accueillis contre 181 en 2019

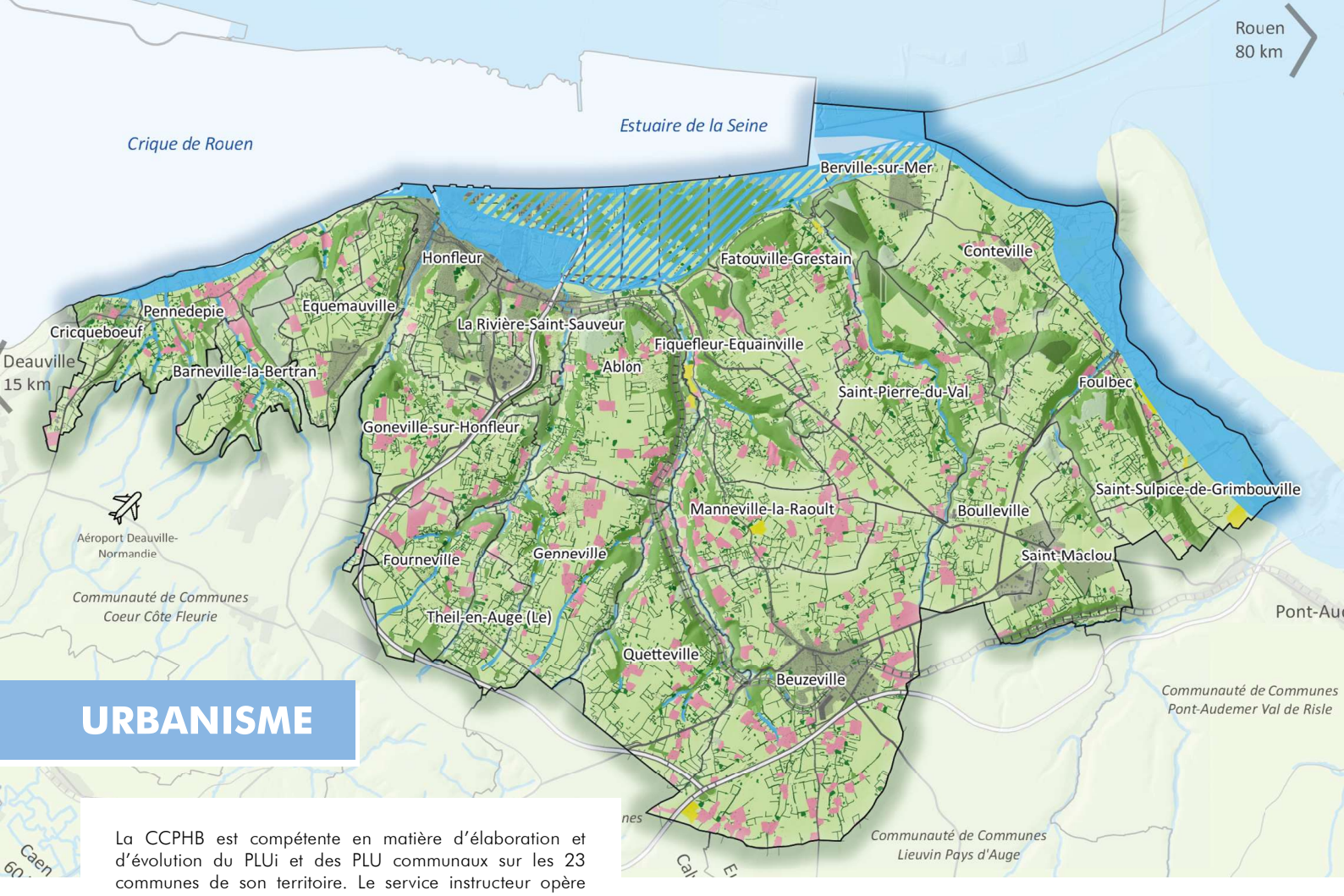

URBANISME

La CCPHB est compétente en matière d'élaboration et d'évolution du PLUi et des PLU communaux sur les 23 communes de son territoire. Le service instructeur opère quant à lui sur les 12 communes du Calvados.

Le service urbanisme s'occupe de l'entièreté de la chaine de contrôle des constructions sur le territoire : de l'écriture à l'application de la règle.

LES CHIFFRES DU SERVICE

6 agents

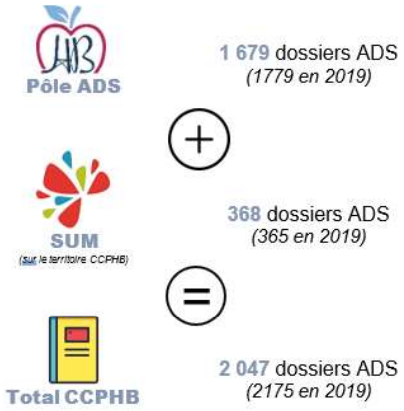

APPROBATION DU SRADDET

La Région Normandie a prescrit l'élaboration de son Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) le 15 décembre 2016. Le SRADDET est une obligation au titre de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite Loi NOTRe. Il vise à élaborer un projet d'aménagement pour l'avenir et s'impose, dans un rapport de prise en compte et de compatibilité, aux Schémas de Cohérence Territorial (SCoT) et aux documents d'urbanisme locaux (PLUi, PLU, POS…) en l'absence de SCoT. Il vise également à la simplification de la hiérarchie des normes en intégrant les schémas supérieurs (SRCAE, PRPGD, SRCE…).

Le dossier, qui contient un Rapport de 74 objectifs et 333 sous-objectifs, un Fascicule de 42 règles ainsi que des annexes, a fait l'objet d'un suivi du Service Aménagement de la CCPHB, dans la mesure où il doit être décliné dans les documents locaux du SCoT et dans le futur PLU intercommunal.

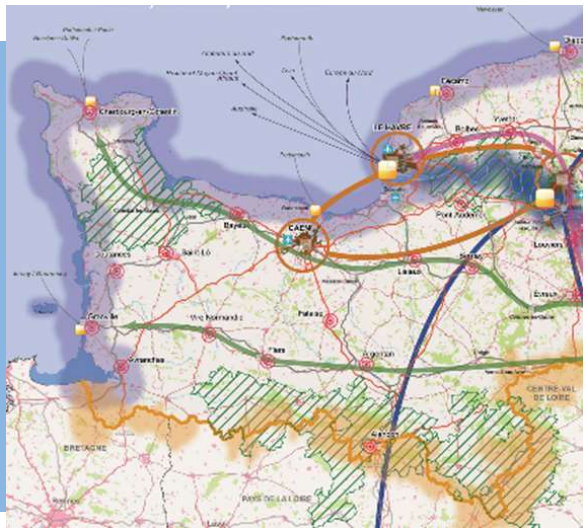

DATES CLES

- Elaboré pendant 2 ans
- Arrêté le 17 décembre 2018
- Approuvé le 2 juillet 2020

APPROBATION DU SCOT NORD PAYS D'AUGE

La Révision du Schéma de Cohérence Territorial du Nord Pays d'Auge (SCoT) a été lancée en 2016.

Le SCoT est un document d'urbanisme à l'échelle élargie des 4 Communautés de Communes du Pays d'Auge. Les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent en respecter les orientations.

Projet de territoire sur 15 à 20 ans, il fait émerger les spécificités du territoire, ses qualités et ses atouts, et définit son positionnement par rapport à la région, aux départements et aux territoires voisins.

Après le diagnostic et le projet de territoire (PADD) du SCoT, l'année 2018 a vu la finalisation du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), qui s'impose au futur PLUi de la CCPHB.

Fin 2018, les élus de la Commission Aménagement ont particulièrement travaillé sur la déclinaison de la Loi Littoral dans le SCoT. Des entretiens ont eu lieu, en présence du Directeur du SCoT, dans chacune des communes littorales membres de la CCPHB.

DATES CLES
- Approuvé le 29 février 2020

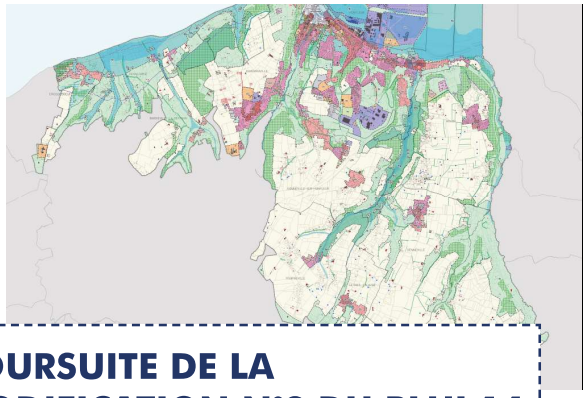

POURSUITE DE LA MODIFICATION N°2 DU PLUI 14

Par délibération en date du 8 décembre 2016, le Conseil Communautaire a prescrit le lancement de la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi applicable aux communes calvadosiennes).

DATES CLES
- Approbation envisagée pour mai 2021

Cette Modification n°2 a pour principaux objectifs de :

- Rectifier l'iniquité du bâti mis « par erreur » en zones A et N dans le PLUi approuvé le 20/11/2014,
- Mieux prendre en compte la situation actuelle dans les plans du PLUi,
- Mieux préserver et protéger le territoire,
- Mieux encadrer la densification des zones urbaines,
- Permettre une meilleure compréhension du règlement,

La demande d'examen au cas par cas a été transmise à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 27 novembre 2020. Par décision du 21 janvier 2021, la MRAe n'a pas soumis la modification n°2 à évaluation environnementale.

Une réunion avec les élus des communes de l'ex-CCPH s'est tenue le 3 novembre 2020 afin de valider la ventilation dans une autre modification ultérieure, d'éléments prévus dans la modification n°2.

LANCEMENT DE LA MODIFICATION N°4 DU PLUI 14

Par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2020, la modification n°4 a été prescrite.

Cette modification comprend en quasi-totalité, les éléments ventilés de la modification n°2.

DATES CLES
- Approbation envisagée pour le printemps 2022

Cette modification n°4 a pour principaux objectifs de :

- Ajouter de nouveaux Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL),

- Ajouter des bâtiments pouvant changer de destinations afin de sauvegarder le patrimoine bâti anciennement agricole dans les zones naturelles et agricoles,

- Améliorer la prise en compte des exploitations agricoles présentes dans les zones naturelles inconstructibles,

- Ajouter des Orientations d'Aménagement et de Programmation dans des secteurs de centralité urbaine,

- Supprimer les zones urbaines UC au nord de la commune d'Ablon et Rue Gustave Binet à la Rivière- Saint-Sauveur, ces dernières n'étant pas desservies en réseau et située à proximité de zones de risques d'inondation,

- Actualiser les emplacements réservés,

- Rectifier des erreurs matérielles, graphiques et réglementaires, notamment en ce qui concerne certaines erreurs de tracés sur le plan de zonage et les plans des annexes,

- Clarifier l'écriture du Règlement afin de faciliter sa compréhension par le public.

LANCEMENT DE LA DÉCLARATION DE PROJET N°1 VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLUI « LA MORA »

La déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUi porte sur la création d'un centre scénographique d'histoire maritime normande et la réalisation d'un ensemble d'ateliers spectacles du navire amiral de Guillaume le Conquérant «La Mora», avec un objectif de formation / insertion aux métiers de la mer, sur le quai nord de l'avant-port de Honfleur.

La demande d'examen au cas par cas a été transmise à la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) le 8 décembre 2020 et notifiée le 11 décembre 2020. Par décision du 4 février 2021, la MRAe n'a pas soumis la déclaration de projet n°1 à évaluation environnementale.

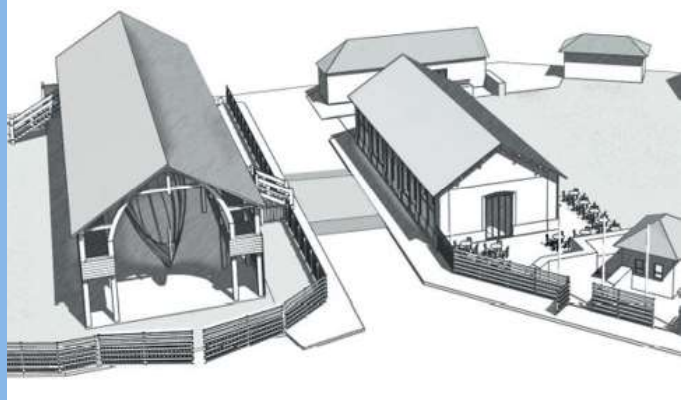

DATES CLES

- Approbation envisagée pour juin 2021

POURSUITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL CCPHB

Dans un contexte de caducité prochaine des Plans d'Occupation des Sols (POS), la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville (CCPHB) souhaite se doter rapidement des outils de maîtrise du devenir de son territoire. Dans cet objectif, la CCPHB, compétente en matière de Planification, a prescrit le 2 avril 2019 le lancement d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur l'ensemble de son territoire, en articulation avec les élaborations parallèles du Plan Local de l'Habitat (PLH) et du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Le périmètre du PLUi s'étend à l'ensemble du territoire de la CCPHB, à l'exclusion du Site Patrimonial Remarquable de HONFLEUR (SPR – ex-secteur sauvegardé) couvert par les dispositions du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), conformément à l'article L153-1 du Code de l'Urbanisme. Ce secteur particulier sera pris en compte dans le diagnostic territorial et le projet de territoire (PADD), sans que les outils réglementaires du PLUi ne puissent s'y appliquer.

La procédure d'élaboration du PLUi vise à faire émerger une stratégie territoriale en mesure d'articuler les ambitions politiques de la CCPHB en projet d'avenir, global et cohérent :

- en améliorant les connaissances géographiques du territoire par un diagnostic pluridisciplinaire, stratégique et partagé.
- en établissant un projet politique d'aménagement du territoire à horizon des 10 prochaines années.
- en fixant les outils réglementaires de la mise en œuvre du projet, en mesure d'encadrer les autorisations du droit des sols de façon simplifiée, qualitative et sécurisée.

Le 17 janvier 2020, la CCPHB a organisé la première réunion des Personnes Publiques Associées des PLUi & PLH. Cette journée visait à présenter la méthodologie des deux procédures suite au recrutement des prestataires (CITADIA et NOVASCOPIA), ainsi qu'à recueillir les attentes PPA et dessiner les premiers enjeux.

Le 8 juillet 2020, s'est tenue la réunion de présentation aux élus de la CCPHB de la stratégie territoriale. Cette réunion a été l'occasion de mettre en lumière le Projet de territoire sous le prisme de la cohérence des 3 documents de planification, d'orientations et de programmation démarrés, à savoir le PLUi, le PLH et le PCAET.

DATES CLES

- Approbation envisagée en 2024

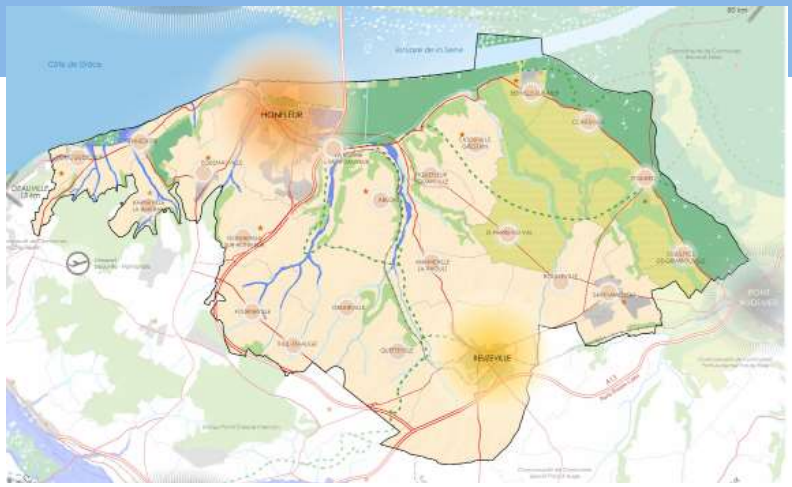

COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Le territoire de la CCPHB est concerné par le Site Patrimonial Remarquable de Honfleur (ex-secteur sauvegardé) couvert par un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV). Il s'agit du document d'urbanisme du centre-ville d'Honfleur, élaboré par l'Etat en collaboration avec les collectivités locales et approuvé en janvier 1985.

Le PSMV vise au développement harmonieux du centre-ville, à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine. Dans ce secteur, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) vérifie la compatibilité des autorisations du droit des sols au regard du Règlement du PSMV et rend un avis conforme. Dans le cadre de sa compétence Planification, la CCPHB a en charge le suivi et la révision de ce PSMV.

Dans ce cadre, la CCPHB a l'obligation d'instituer une Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) suite à la Loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP).

La Commission locale du SPR possède les missions suivantes :
- proposer la révision ou la modification du PSMV,
- donner son avis dans le cadre d'une révision ou d'une modification du PSMV,
- assurer le suivi de la mise en œuvre du PSMV.

La CLSPR se compose d'un collège de membres de droit (Président de l'EPCI, le Maire, le Préfet, le Directeur Régional des Affaires culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France) auxquels s'ajoutent au maximum 15 membres nommés par la CCPHB et répartis en 3 collèges : un tiers d'élus communautaires, un tiers de représentants d'associations patrimoniales et un tiers de personnalités qualifiées. Pour chacun des membres, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions : il siège en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire.

La procédure de composition de cette CLSPR est la suivante :
- délibération du Conseil Communautaire donnant pouvoir à Monsieur le Président de l'EPCI pour procéder à la composition de la CLSPR,
- proposition d'une liste de membres par courrier de Monsieur le Président à Monsieur le Préfet,
- avis de Monsieur le Préfet,
- délibération du Conseil Communautaire pour fonder la CLSPR suite à l'avis de Monsieur le Préfet,
- 1ère réunion de la CLSPR pour approuver son Règlement de fonctionnement.

Le Conseil Communautaire du 22 juillet 2020 a délibéré pour donner pouvoir à Monsieur le Président pour proposer la liste des membres de la CLSPR au Préfet.

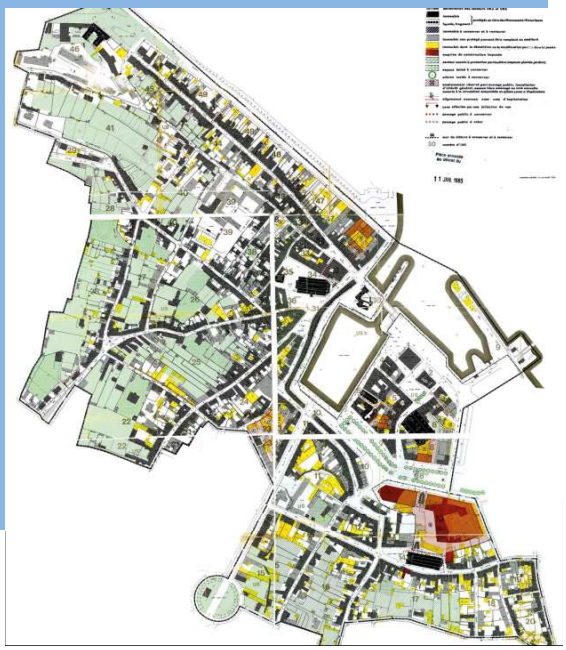

POURSUITE DE L'ÉLABORATION DU PLU COMMUNAL DE BERVILLE-SUR-MER

Suite à la fusion entre les deux EPCI, la CCPHB poursuit la Révision générale du POS communal de Berville-sur-mer valant élaboration de son PLU. Cette procédure se fait en partenariat avec la Mairie et le bureau d'étude EUCLYD EUROTOP.

L'élaboration du PLU de Berville-sur-mer vise à encadrer le développement urbain de la commune qui connait une forte pression foncière, dans le respect de son identité rurale, de ses nombreux atouts patrimoniaux, paysagers et environnementaux, de la Loi Littoral, des objectifs nationaux de limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles et de la Charte du Parc Régional Naturel des Boucles de la Seine Normande (PNR).

Le travail a été repris en phase des Outils Réglementaires du PLU (Plan de Zonage et Règlement) pour un arrêt de la procédure en septembre 2021.

DATES CLES
- Approbation envisagée à l'été 2022.

VOIRIE

Le service voirie de la CCPHB est garant de la viabilité des voies communales et des chemins ruraux. Il assure l'entretien et le renouvellement de la couche de roulement, le déneigement des secteurs à risque, l'entretien saisonnier des accotements (fauchage) et la gestion des eaux de ruissellement.

LES CHIFFRES DU SERVICE

6 agents

CAMPAGNE DE RENOUVELLEMENT DE LA COUCHE DE ROULEMENT

La CCPHB dispose de marchés pluriannuels de travaux pour l'application d'enrobé souple ou d'enduit coulé à froid, pour le renouvellement d'une couche d'enduit gravillonné ou pour le goudronnage de chemins non encore revêtus. Ces travaux sont exécutés entre juin et septembre suivant les orientations du plan pluriannuel d'investissement pour la voirie.

Les arbitrages sont pris en considérant les priorités techniques (secteurs les plus dégradés), l'utilité publique (trafic estimé & desserte d'habitat). Les secteurs traités sont étendus sur des portions complète (de carrefour à carrefour) pour le confort des usagers. Nous veillons à ce que la répartition territoriale des chantiers soit homogène.

CHIFFRES CLES

- 10 km d'enrobé
- 1 km d'enroulé coulé à froid (ECF)
- 4 km d'enduit gravillonné superficiel
- 2km répartis sur 7 sites de 1er goudronnage

VIABILITÉ DU QUOTIDIEN : PATROUILLE ET COMBLEMENT DES NIDS DE POULE

Le service Voirie de la CCPHB s'appuie au quotidien sur les 7 agents de la régie qui assurent des patrouilles régulières sur le territoire.

Le chef d'exploitation recueille les informations issues du terrain, remontées par les élus ou signalées par les usagers. Il coordonne l'action des agents en conséquence.
Le rebouchage de nid de poule constitue une part significative du travail.
Par ailleurs des actions préventives sont menées en matière de gestion des eaux de ruissellement (débernage, curage de fossé…).

La prise en charge de la préparation des chantiers de renouvellement des couches de roulement augmente l'efficacité des d'investissements (plus de surface traitée pour un même budget).

CHIFFRES CLES
- 610t de tarmac employé
- 44 000E de matériaux (cailloux)

pour le nivellement des accotements et le profilage des chemins d'exploitation agricole

VIABILITÉ HIVERNALE & ASTREINTES

La praticabilité des chaussées est affectée par divers aléas climatiques :

En été, les orages génèrent des coulées de boues et peuvent dégrader routes et chemins.

CHIFFRES CLES
- 42 interventions enregistrées

En toute saison, des événements peuvent se produire. La CCPHB est en mesure de faire intervenir ses agents et de mobiliser leur matériel pour rétablir la circulation ou sécuriser des lieux.

En hiver, la neige et le verglas peuvent rendre dangereuses les routes pentues ou exposées à des couloirs de vent. La CCPHB dispose de matériel de sablage et de déneigement. Des circuits de patrouille et d'intervention sont identifiés dans son plan de viabilité hivernale.

Une astreinte garantie la continuité du service 365 jours par an.

ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS

Pour la sécurité des usagers (visibilité), la continuité des services public (passage des engins de ramassage des ordures ménagères, libre circulation des véhicules de sécurité…) mais aussi afin d'assainir les chaussées en favorisant leur ensoleillement, la CCPHB fait exécuter le fauchage printanier (de mai à juin) et automnal (de septembre à novembre) des accotements.

A cet effet elle dispose d'un marché de prestation de service avec une entreprise spécialisée de paysagisme.

L'ordre de passage par commune est déterminé chaque année dans un esprit d'alternance et en fonction des opportunités logistiques offertes à l'entreprise pour optimiser ses circuits de travail.

CHIFFRES CLES
- 550 km d'accotement traité par campagne de fauchage
- 178 000 E

TRANSPORT

Le service Transports assure la coordination locale du transport scolaire sur le secteur Eurois. Il dispose d'une régie de transport composée de 2 bus et de 2 conducteurs. La régie exploite 6 lignes de bus pour l'école primaire de Martainville, le collège de Beuzeville et les lycées de Pont-Audemer.

LES CHIFFRES DU SERVICE

2 conducteurs

2 bus

6 lignes de bus

AUTORITÉ ORGANISATRICE DE SECOND RANG (AO2)

La CCPHB est une autorité organisatrice de second rang (AO2) en délégation de la Région Normandie pour le secteur Eurois de son territoire. Elle assure la coordination entre la Région, les transporteurs, les établissements scolaires et les usagers afin de sécuriser et optimiser le service de ramassage scolaire.

Un point relais information « réseau NOMAD » est assuré à l'accueil de l'antenne de Beuzeville.

Les réclamations des usagers, les demandes d'ajustement des circuits ou d'aménagement des arrêts de bus sont traitées et partagée avec la Région. Les événements de toute nature qui surviennent sur les lignes sont recueillis, enregistrés et transmis périodiquement à la Région Normandie pour analyse et action corrective le cas échéant.

CHIFFRES CLES

- 1011 enfants enregistrés au réseau NOMAD

NOMAD
RÉSEAU DE MOBILITÉ
NORMAND

EXPLOITATION DES LIGNES DE TRANSPORT SCOLAIRE

La CCPHB dispose d'une régie de transport scolaire composée de deux conducteurs et deux bus (+ un conducteur réserviste et un bus d'appoint).

Elle exploite 6 lignes de bus pour l'école primaire de Martainville, le collège de Beuzeville et les lycées de Pont-Audemer.

Les autres lignes du territoire sont exploitées par la société Transdev basée à Pont-Audemer.

L'intervention en dehors des limites de la CCPHB est un héritage de la CCCB. A terme, ces lignes seront attribuées à un transporteur par la Région et la mission AO2 correspondante sera transmise à la communauté de communes Lieuvain Pays d'Auge (CCLPA).

La régie a vocation à fermer au profit d'un renforcement des prérogatives de la CCPHB en matière de coordination locale des mobilités.

CHIFFRES CLES

- 6 lignes de ramassage scolaire exploitées en régie
- 214 enfants transportés

COORDINATION DES TRANSPORTS PÉRISCOLAIRE ET POUR LE COMPTE DU SERVICE ENFANCE & JEUNESSE

Les établissements scolaires planifient des sorties « piscine » en direction de Pont-Audemer ou de Honfleur.

Le service Enfance & Jeunesse de la CCPHB organise des sorties ludiques pour agrémenter l'accueil des enfants au sein des centres de loisir du territoire.

La CCPHB recueil les calendriers de sortie et assure l'organisation des transports.

Les prestations sont assurées par la régie (selon la disponibilité des agents) ou par des transporteurs privés.

CHIFFRES CLES

140 sorties piscines (-75% pour cause COVID)

52 sorties Enfance et Jeunesse (-75% pour cause COVID)

FLOTTE DE MINIBUS

La CCPHB dispose d'une flotte de 3 minibus qui peuvent être mis à disposition des associations du territoire pour faciliter le déplacement de leurs adhérents dans le cadre de leurs activités.

Le service Transports centralise les demandes de réservation et encadre la mise à disposition des véhicules.

Les véhicules sont également utilisés pour optimiser les déplacements des élus ou des représentants de la CCPHB dans le cadre de leur missions.

La flotte a été constituée sans investissement initial, dans le cadre d'opérations commerciales d'affichage publicitaire.

CHIFFRES CLES

17réservations enregistrées en 2020 (-75% pour cause COVID)

PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Le service de prévention et de gestion des déchets œuvre au quotidien au service des ménages et de certains professionnels sur l'ensemble de notre territoire.

Il est en charge de la collecte (en porte-à-porte, en apport volontaire ou en déchèterie), du transport, des étapes de tri et de prétraitement, de la valorisation, puis de l'élimination des déchets. Selon les secteurs, ces différentes activités sont réalisées en régie, en prestation de service ou bien déléguées à un syndicat de traitement (le SDOMODE).

Quant à la prévention, elle consiste à éviter la production de déchets. Dans ce cadre, nos équipes œuvrent à la mise en place d'actions permettant de réduire la quantité de déchets produits (ex : compostage, lutte contre le gaspillage alimentaire…).

LES CHIFFRES DU SERVICE

12 agents

ASSURER LA COLLECTE DES DÉCHETS AU QUOTIDIEN

Le service public de gestion des déchets (SPGD) assure au quotidien la collecte des déchets de l'ensemble des usagers du territoire, y compris certains professionnels. L'ensemble du personnel a assuré la continuité du service pendant la crise sanitaire, notamment lors du 1er confinement en mars 2020.

CHIFFRES CLES

9 802 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été collectées par nos équipes en régie ou notre prestataire de collecte (COVED),

2 177 tonnes de déchets recyclables ont été collectés séparément puis envoyés en usine de recyclage,

Tout flux confondu, ce sont plus de 20 430 tonnes de déchets qui ont été gérés par le service (soit environ 727 kg par habitant)

14 tonnes de sapins ont pu être valorisés grâce à notre équipe en régie, qui a collecté puis broyé 845 sapins sur l'ensemble du territoire.

MISE EN ŒUVRE DES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Depuis juin 2020, les consignes de tri des emballages en plastique sont simplifiées : vous pouvez maintenant déposer dans les conteneurs jaunes les emballages en plastique alimentaires, cosmétiques et d'entretien, pour qu'ils soient recyclés (exemples : pots de yaourt ou de crème, barquettes de beurre ou de viande…).

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères, faute de moyens de recyclage. La modernisation des centres de tri et le développement de nouveaux débouchés pour le plastique recyclé ont permis de trouver des solutions.

En pratique ?

Pour vous aider, voici quelques (nouvelles) consignes :

- C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac jaune ! Attention, seuls les emballages se trient : il ne faut surtout par y déposer d'autres objets, (même en plastique), textile, vaisselle, masques ou encore mouchoirs.
- Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- Déposez vos emballages en vrac dans le bac jaune, sans les emboiter les uns dans les autres.

CHIFFRES CLES

100% des usagers ont pu bénéficier de ces nouvelles consignes de tri (qui ne concernait auparavant que 59% de la population).

380 tonnes de corps creux ont ainsi été collectés en sac, bac ou colonnes jaunes, soit l'équivalent de 13,5kg par habitant.

ADOPTION DU PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

En septembre 2020, la CCPHB a adopté son Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce document de planification sur 6 ans, évolutif, recense l'état des lieux des acteurs concernés et donne des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés et les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Après une phase de diagnostic initiée en 2018, un ensemble d'actions visant à réduire la quantité de déchets produite sur le territoire a été présenté à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA, qui regroupe différents acteurs du territoire (collectivités, professionnels, citoyens, associations…). Une consultation publique du 1er juillet au 3 août 2020, mise en ligne sur le site www.ccphb.fr et relayée par la presse, a permis de porter à connaissance le projet de PLPDMA, de sensibiliser et de recueillir les avis du public.

Le plan d'action est décliné sous 4 axes thématiques principaux :

- Sensibilisation du public (au suremballage, en milieu scolaire…),
- Réduction de la production de déchets verts (compostage individuel et collectif, collecte de sapins de Noël…),
- Lutte contre le gaspillage alimentaire (en milieu scolaire, pour tous les usagers…),
- Développement du réemploi.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté de Communes du pays d'Honfleur-Beuzeville (CCPHB) possède la compétence « Contrôle » du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) depuis 2003. Les contrôles sont donc gérés en régie par les agents du SPANC sur tout le territoire. La CCPHB est également compétente pour suivre les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif défaillantes à la demande des propriétaires.

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les filières d'assainissement privées qui sont sous la responsabilité d'un acteur privé : le propriétaire et ou l'occupant.

La bonne exploitation de ces équipements doit faire l'objet d'un contrôle qui est assuré par un organisme public : le SPANC.

Le SPANC est le service public qui assure le contrôle administratif et technique des filières d'assainissement privées.

LES CHIFFRES DU SERVICE

2 agents

5 800 usagers

CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES

Le contrôle périodique de bon fonctionnement a pour objet de décrire l'installation en place et de juger de ses capacités épuratoires. Il est prévu de réaliser au moins un contrôle de chaque installation tous les 10 ans.

CHIFFRES CLES

27 contrôles périodiques ont été réalisé en 2020

CONTRÔLE DANS LE CADRE DE VENTES IMMOBILIÈRES

Depuis le 1er janvier 2011, un contrôle des installations d'assainissement, daté de moins de trois ans, doit être annexé à l'acte de vente des biens immobiliers relevant de ce mode d'assainissement. Seul le contrôle du SPANC est valable lors de la vente.

CHIFFRES CLES

133 contrôles dans le cadre d'une vente immobilière ont été réalisé en 2020

PILOTAGE ET COORDINATION DES RÉHABILITATIONS SOUS MAÎTRISE D'ŒUVRE PRIVÉE

Depuis 2015, des réhabilitations subventionnées sous maîtrise d'ouvrage privée sont réalisées. Sur la base d'une convention de mandat, la collectivité assure le relais financier entre les particuliers et l'Agence de l'Eau Seine Normandie

DATES CLES

Pour l'année 2020, sous maîtrise d'ouvrage privée, 18 chantiers subventionnés ont été réceptionnés.

CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NEUVES ET RÉHABILITÉES

Ce contrôle a dans un premier temps pour objet de s'assurer que le système d'assainissement individuel prévu est bien adapté à la nature du terrain et à la capacité d'accueil du logement concerné.

Dans un deuxième temps, ce contrôle a pour objet de vérifier que la réalisation, la modification ou la réhabilitation des ouvrages est conforme au projet validé par le SPANC. Il porte notamment sur le type de dispositif installé, son implantation, ses dimensions, la mise en œuvre des différents éléments de collecte, de prétraitement, de traitement et, le cas échéant, d'évacuation des eaux traitées et la bonne exécution des travaux.

DATES CLES

25 contrôles d'installations neuves ont été réalisé en 2020

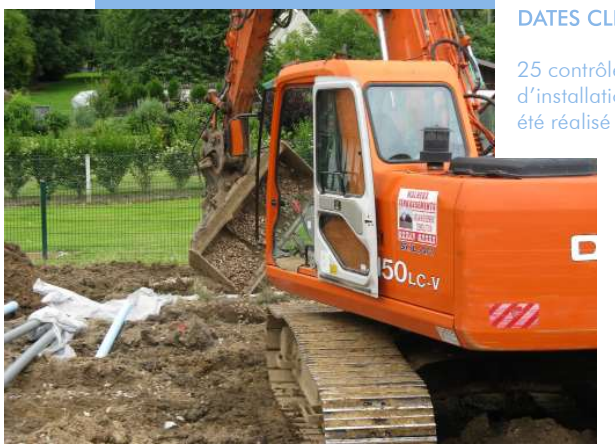

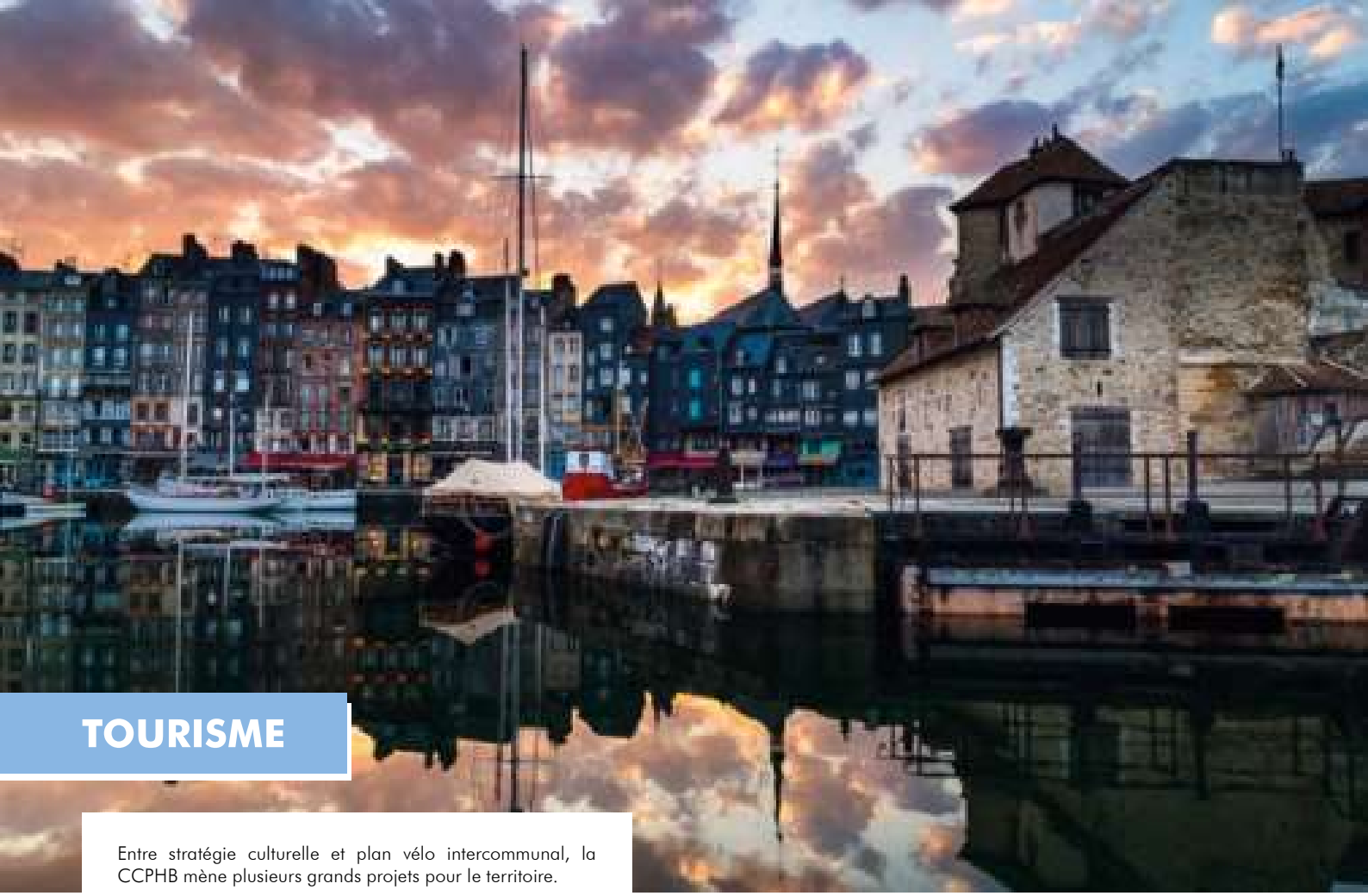

TOURISME

Entre stratégie culturelle et plan vélo intercommunal, la CCPHB mène plusieurs grands projets pour le territoire.

LES CHIFFRES DU SERVICE

1 agent

STRATÉGIE CULTURELLE

En lien avec le projet de territoire et l'axe « Affirmer une identité patrimoniale et culturelle » afin de « développer l'attractivité résidentielle et touristique du territoire », la CCPHB a lancé une stratégie culturelle.

Débutée en novembre 2020, cette mission a été confié au cabinet « Le Troisième Pôle ». Elle doit aboutir sur un plan d'actions co-construit avec les acteurs de la culture, aussi bien institutionnels qu'associatif. Le rôle de la CCPHB dans cette démarche est d'agir en coordinateur en favorisant la transversalité des différentes actions culturelles et créer du lien entre les acteurs.

En 2020, les actions suivantes ont été réalisées :

- Ecriture du cahier des charges,
- Passation du marché,
- Analyse des offres,
- Recrutement (négociation) et jury,
- Lancement de la mission.

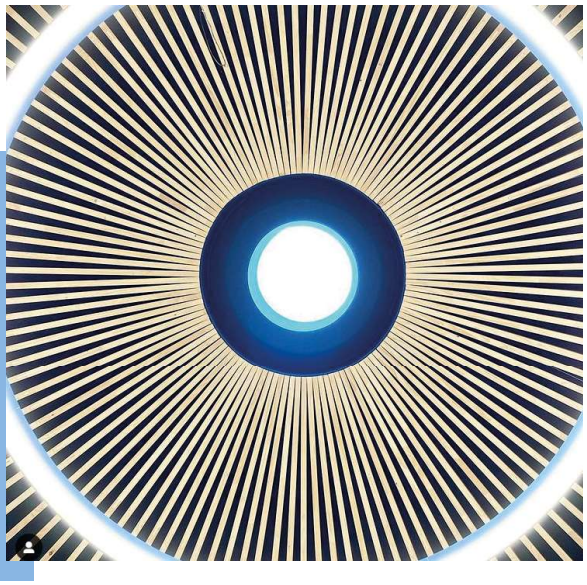

CHIFFRES CLES

Montant du marché : 20 537,50E HT
Durée de la mission : 6 mois

CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL

La CCPHB est en cours de réflexion pour la construction d'un centre aquatique. A ce titre, elle a lancé en avril 2020 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au cabinet « Mission H^2O ».

Le cabinet accompagne la CCPHB pour l'étude de faisabilité, la pré-programmation, les scénarios de montages et de gestions et la rédaction du programme technique détaillé.

L'étude de faisabilité a été présenté en Comité de Pilotage à l'été 2020.

Le site du Parc d'Activités Calvados Honfleur (PACH) a été retenu pour l'emplacement de l'équipement.

CHIFFRES CLES

Montant du marché : 54 800E HT

PLAN VÉLO INTERCOMMUNAL

Le Plan Vélo Intercommunal a été voté en novembre 2020. Il vise à étudier les possibilités d'aménagement vélo sur les axes identifiés comme prioritaire, mettre en œuvre un jalonnement de boucles cyclo touristiques, proposer une prime à l'achat d'un VAE pour les habitants et aider les communes à l'installation d'arceaux vélo.

La démarche a été coconstruite fin 2019.

En 2020, les actions suivantes ont été réalisées :

Etude utilitaire (23 140E HT) :
- Ecriture du cahier des charges
- Analyse des offres
- Recrutement
- Lancement de la mission

Prime à l'achat d'un VAE :
Mise en œuvre de la démarche pour l'attribution des primes à l'achat d'un VAE

Boucles locales :
Elaboration du jalonnement et chiffrage détaillé

MAISON FRANCE SERVICE

L'Etat a fixé des objectifs pour la création de « Maison France Service ». Ainsi une MFS doit être labelisé dans le bâtiment rue de l'Homme de Bois,sous maîtrise d'ouvrage de la CCPHB, qui dispose de la compétence.

En 2020, les actions suivantes ont été réalisées :

Montage du projet en lien avec les services du département, de l'Etat, la MLBS et la mairie de Honfleur.

ÉNERGIE

La CCPHB a lancé son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) reconnu comme d'intérêt général pour le territoire. La CCPHB a confié au SDEC Energie l'accompagnement gratuit pour son élaboration. Il travaillera en étroite collaboration avec le SIEGE 27.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Les objectifs d'un PCAET sont de :

- Réduire des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- S'adapter au changement climatique,
- Réduire des consommations d'énergie,
- Améliorer la qualité de l'air et le développement des énergies renouvelables.

Les étapes d'élaboration d'un PCAET sont :

- Réalisation d'un diagnostic
- Définition d'une stratégie
- Elaboration d'un plan d'action
- Définition du dispositif et suivi d'évaluation
- Approbation du PCAET en Conseil Communautaire.

En 2020, le SDEC a réalisé un diagnostic sur les thématiques de l'habitat, des transports, de l'industrie, du tertiaire, des déchets, de l'agriculture, de la vulnérabilité du territoire et le potentiel d'énergie renouvelables. Les données ont été partagée lors des réunions de travail dites « Laboratoires » composées des acteurs institutionnels et des élus du territoire.

LES CHIFFRES DU SERVICE

1 agent

Quelques éléments du diagnostic

Les secteurs les plus consommateurs d'énergie (2014) :

- Les transports : 29% soit 231 GWh
- Le résidentiel : 27/% soit 217 GWh

Les types d'énergie les plus consommées (2014) :

- Les produits pétroliers 47% soit 338 GWh
- L'électricité 27% soit 195 GWh

Les emissions de Gaz à Effet de Serre en 2014 sur la CCPHB

- Les transports non routiers, 1er secteur émetteur de GES.
- L'agriculture est le 2ème secteur le plus émetteur de GES alors qu'il est le moins consommateur d'énergie.
- L'industrie le 3ème secteur le plus émetteur, devant le résidentiel.
- 65% des émissions de GES ont pour origine les émissions de CO_2.

POLITIQUE DE LA VILLE

Le Contrat de Ville de la Communauté de Communes du Pays de Honfleur-Beuzeville est issu de la nouvelle géographie prioritaire de 2015 et s'étire jusqu'en 2022. Ce contrat, co-construit et signé par les acteurs locaux et les services de l'Etat, se concentre sur le Quartier Politique de la Ville (QPV) du Canteloup-Marronnier-Buquet situé à Honfleur.

En 2020, Monsieur Barqi, Adjoint au maire en charge de la Politique de la Ville et du numérique, est nommé référent communautaire « Politique de la Ville ».

LES CHIFFRES DU SERVICE

1 agent

LE PACTE AVEC LES QUARTIERS POUR TOUTES LES ENTREPRISES

Un travail sur le Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises (PAQTE) a débuté en 2020 dans l'objectif de :

- Créer des actions en direction des habitants des QPV et en lien avec les axes du PAQTE.
- Mobiliser, notamment, les entreprises « inclusives » repérées par les acteurs du service public de l'emploi.

Un plan d'action a été élaboré :

- Diffusion d'un questionnaire à destination des habitants du QPV
- Mobiliser un bus des acteurs de l'emploi
- Co-construire une plaquette d'information sur l'emploi.
- Proposer de stages aux collégiens de 3ème dans le collège Alphonse Allais.
- Mettre en place le projet TEKKNIK
- Lancer un bus de l'emploi et prévoir la signature d'une convention PAQTE

LES APPELS À PROJET ANCT DU CONTRAT DE VILLE

Dans le cadre du Contrat de Ville, les porteurs de projet peuvent déposer des demandes de subventions auprès de l'Agence National de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour le financement d'action à destination des habitants du quartier. La CCPHB ne verse pas de subventions, elle accompagne les porteurs dans le montage des dossiers et émet un avis lors des commissions.

En 2020, 7 projets ont été déposés pour une demande de subvention totale de 31 451E. La dotation ANCT 2020 est de 28 451E.

Les montants attribués sont les suivants :

Thématique	Porteur	Intitulé de l'action	Cout de l'action	Subvention ANCT demandée en 2020	Avis Commission	Subvention ANCT accordée 2020
Cohésion Sociale	CIDFF	Egalité entre filles et garçons	7040€	3 000€	Avis Favorable Priorité 1	**2 000 €**
	ESI 14	Prévention sur les pratiques addictives	2 913€	1 700€	Avis Favorable Priorité 1	**1 500€**
	JSF	Ensemble pour réussir	50 342€	4 700€	Avis Favorable Priorité 1	**4 700€**
	JSF	Accompagnement socio-sportif	19 558€	4 878€	Avis Favorable Priorité 1	**4 878€**
	Un Autre Regard	Les Incroyables Comestibles	6 123€	5 823€	Avis Favorable Priorité 1	**5 200€**
Economie	JSF	Mobicité Solidaire	38 074€	6 000€	Avis Favorable Priorité 1	**5 400€**
	JSF	Plateforme des usages numériques	22 887€	5 350€	Avis Favorable Priorité 1	**4 773€**

2020, UNE ANNÉE AVEC DES MESURES EXCEPTIONNELLES

Continuité éducative : Dotation exceptionnelle de l'Etat pour l'achat d'équipement informatique pour les familles non pourvues.

6 familles du QPV identifiées.
2 635 E pour l'achat de 6 PC.

Quartiers d'été et quartiers d'automne : Dotation exceptionnelle de l'Etat pour animer des actions pour les jeunes des QPV durant les vacances scolaires :

JSF, « Le jeune et son quartier, découverte, création, détente » (4000 E).
Un autre regard, « A vos bacs » (1146 E + 1196E).
JSF, « Tournez jeunesse, silence ça tourne » (3000 E).

Quartiers solidaires : Dotation exceptionnelle de l'Etat pour développer des actions de lien social et de l'emploi:

JSF, « Lutins mobiles à domicile » (5394 E).
Être et Boulot, « Préfiguration d'un atelier de récupération/rénovation de biens mobiliers et vélos » (30 000 E).
Face Normandie, « TEKNIK – renforcement de la sensibilisation des jeunes aux métiers techniques » (2850 E).

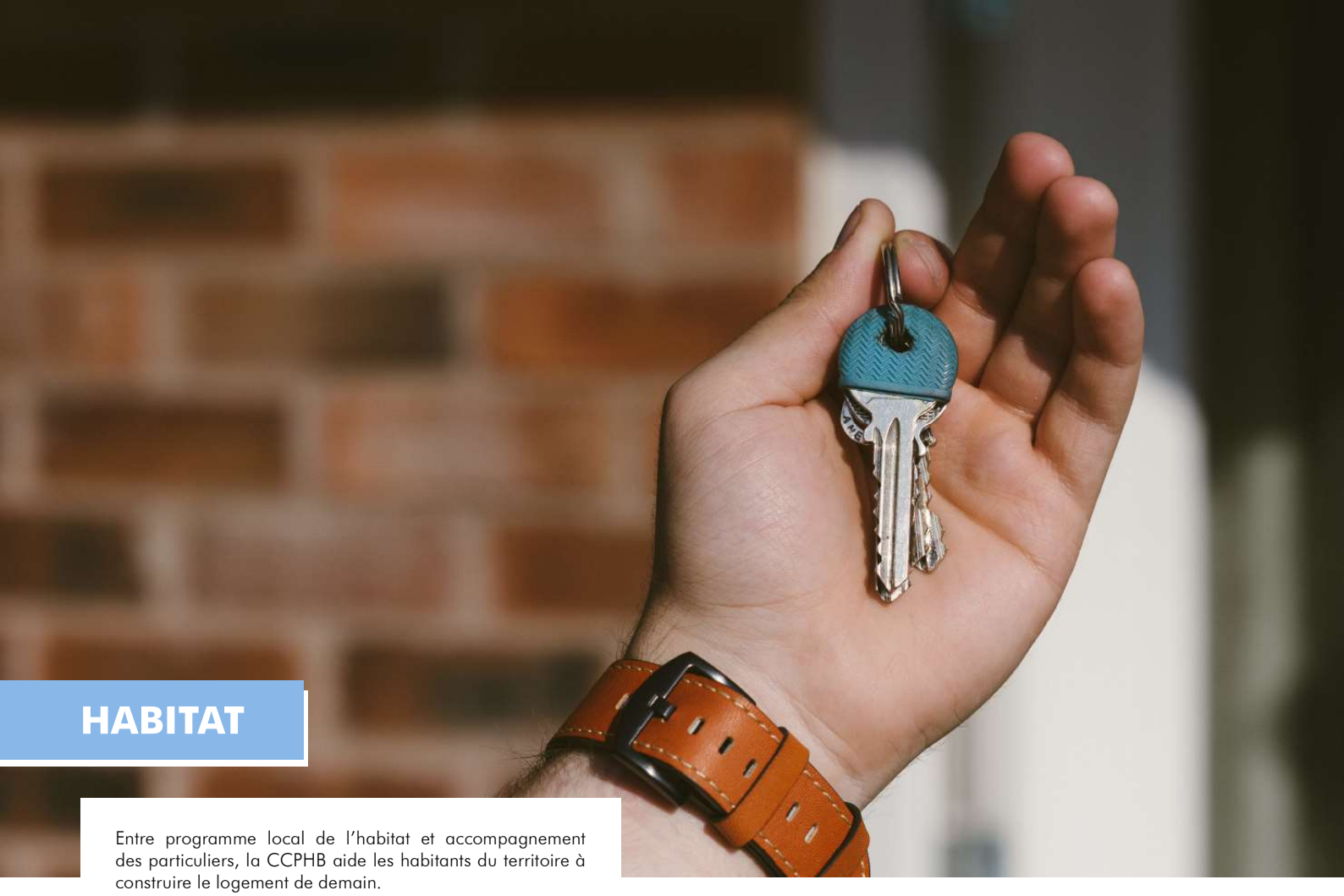

HABITAT

Entre programme local de l'habitat et accompagnement des particuliers, la CCPHB aide les habitants du territoire à construire le logement de demain.

LES CHIFFRES DU SERVICE

1 agent

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Du fait de ses deux compétences optionnelles (Politique de la Ville et Habitat) et conformément à la loi LEC imposant au EPCI d'être pilote de la politique d'attribution des logement sociaux, il revient à la CCPHB d'établir un Programme Local de l'habitat (PLH) sur l'ensemble de son territoire.

Le PLH constituera pour 6 ans un document stratégique d'orientation et de programmation en matière d'habitat public et privé. Selon le code de la construction et de l'habitat, le PLH doit permettre de définir les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre :

- Aux besoins en logements et en hébergement,
- A favoriser le renouvellement urbain, la mixité sociale,
- A améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logement.

Le PLH se compose d'un diagnostic, d'un document définissant les orientations stratégiques, d'un programme d'actions et d'un observatoire de l'Habitat.

La CCPHB a attribué le marché de réalisation du PLH au groupement de cabinet Novascopia/Cerur pour une durée de 2 ans.

En 2020, le cabinet a réalisé le diagnostic du territoire :

- Septembre 2020 : séminaire avec les élus du territoire pour échanger sur les préoccupations et les problématiques rencontrées d'habitat, recueillir la perception des principaux enjeux auxquels le PLH devra apporter des réponses et permettre d'exprimer les attentes par rapport à l'élaboration du PLH.
- Décembre 2020 : partage des données du diagnostic avec les acteurs institutionnels de l'habitat.
- Début 2021 : Présentation du diagnostic aux élus.

POINT INFO HABITAT

Le Point Info Habitat s'adresse à tous les habitants de la CCPHB. Sa mission consiste à conseiller et accompagner dans leur projet d'amélioration de l'habitat les propriétaires éligibles aux dispositifs d'aides à travers une mission d'ingénierie sociale, technique et financière, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du programme « Habiter mieux » géré par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et ainsi facilite le parcours des particuliers sur l'ensemble du territoire.

Cette mission a été confiée à Soliha Normandie Seine, guichet unique de l'habitat. L'association anime et coordonne l'ensemble du dispositif, gère les différents contacts et, en fonction de la situation géographique, oriente les particuliers.

Deux permanences mensuelles sont mises en place, l'une sur Honfleur et l'autre sur Beuzeville, tous les deuxièmes mardis de chaque mois.

La CCPHB verse aux propriétaires éligibles une aide financière sous forme de subvention répartie comme suit :

	Montant Subvention	Objectif annuel	Nbre de dossiers déposés en 2020	Montants accordés en 2020
Maintien à domicile	1000€/logement	8 logements par an	2	1 143€
Habitat indigne ou très dégradé	1500€/logement	2 logements par an	1	1 378€
Rénovation énergétique	500€/logement	22 logements par an	8	4 000€
Total montant subvention	**22 000€**			6 521€

La CCPHB participe également au financement du reste à charge des prestations d'ingénierie sociale technique et financière soit 120E par propriétaires occupants ou bailleurs engageant des travaux. La CCPHB a inscrit à son budget annuel une dépense pour le suivi et l'animation de 13 185E repartie de la manière suivante :

	Montant	Réalisé
Cout suivi et animation (part fixe)	9 345€	9 345€
Cout suivi et animation (part variable)	3 840€	1 320€

ESPACE INFO ENERGIE

L'Espace Info Energie est disponible sur l'ensemble du territoire de la CCPHB. Il constitue un service public de conseils gratuits et indépendants sur les économies d'énergie. Il permet de sensibiliser et apporter un conseil personnalisé au grand public sur les écogestes, les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables, notamment dans le cadre d'un projet de rénovation ou de construction.

L'espace Info Energie a été mis en place sur le calvados en 2020 avec une permanence tous les 1er vendredi matin de chaque mois est assuré par Biomasse Normandie :

- 46 demandes de renseignements ont été enregistrées.
- 5 permanences ont été réalisées avec 12 rendez-vous.
- Les aides de la Région via les chèques Eco-Energie « Audit énergétique » et « travaux » représentent 16 600E pour un total de 3 ménages bénéficiaires.

L'espace Info Energie en place dans l'Eure est assuré par Soliha Normandie Seine.
En 2020 :

- 38 demandes de renseignements ont été enregistrées.
- 5 permanences ont été réalisées avec 10 rendez-vous.
- Aucune aide de la Région n'a été sollicitée.

Au total, 84 personnes se sont renseignées auprès des conseillers INFO-ENERGIE dont 22 se sont rendues en permanence afin de bénéficier d'un conseil personnalisé à proximité de leur domicile.

INFO→ ÉNERGIE

LE BUDGET

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

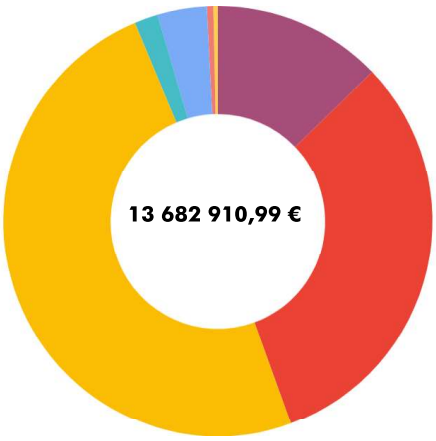

- 011 charges à caractère général : 1 748 703,54 €
- 012 charges de personnel et frais assimiles : 4 335 146,54 €
- 014 atténuation de produits : 6 734 464,00 €
- 042 ope.d'ordre de transferts entre sections : 242 851,30 €
- 65 autres charges de gestion courante : 508 268,62 €
- 66 charges financières : 66 156,29 €
- 67 charges exceptionnelles : 47 320,70 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

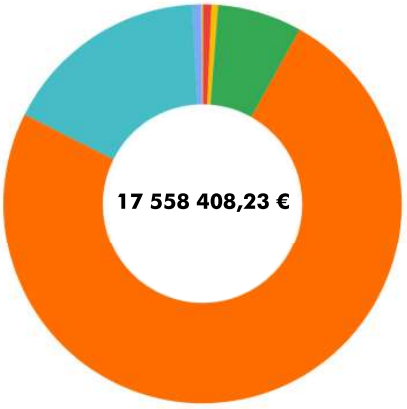

- 042 ope.d'ordre de transferts entre sections : 97 786,88 €
- 013 atténuations de charges : 75 539,09 €
- 70 produits de services, du domaine & ventes : 962 114,75 €
- 73 impôts et taxes : 10 430 144,39 €
- 74 dotations, subventions et participations : 2 355 261,85 €
- 75 autres produits de gestion courante : 100 377,49 €
- 76 produits financiers : 102,77 €
- 77 produits exceptionnels : 11 187,53 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- 040 op.d'ordre ... Entre sections : 97 786,88 €
- 16 emprunts et dettes assimiles : 343 471,27€
- 20 immobilisations incorporelles : 164 659,39€
- 204 subventions d'équipement : 72 708,00€
- 21 immobilisations corporelles : 141 897,50€
- 23 immobilisations en cours : 137 542,45€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 040 ope.d'ordre ... Entre sections : 242 851,30€
- 10 dotations, fonds divers : 133 006,00€
- 13 subventions d'investissement : 108 795,38€
- 27 autres immobilisations financières : 3 573,14€

NOS AGENTS

EMPLOI

94 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2020

76 Fonctionnaires
8 contractuels permanents
10 contractuels non permanents

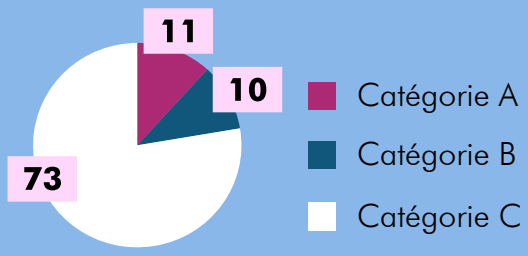

En moyenne, les agents de la collectivité ont 42 ans.

ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

18 *avancements d'échelon*

6 *fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement de grade en 2020*

1 *fonctionnaire a bénéficié d'une promotion interne au choix en 2020*

ACTION SOCIALE

La collectivité cotise auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales.

BUDGET

13 682 910,99 € de budget de fonctionnement

Dont **4 335 146,54 €** de charges de personnel

Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et les contractuels.

Ablon
Barneville la Bertran
Berville sur Mer
Beuzeville
Boulleville
Conteville
Cricqueboeuf
Equemauville
Fatouville Grestain
Fiquefleur Equainville
Fourneville
Foulbec
Genneville
Gonneville sur Honfleur
Honfleur - Vasouy
Manneville La Raoult
Pennedepie
Quetteville
La Rivière St Sauveur
St Maclou
St Pierre du Val
St Sulpice de Grimbouville
Le Theil en Auge

Siège
33 cours des fossés
CS 40037
14601 Honfleur Cedex
Tél.: 02 31 14 29 30
Fax : 02 31 14 29 39

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HONFLEUR-BEUZEVILLE